

Pacte fiscal pour la Corse Aventureux, injuste et même dangereux

La cession du 31 octobre doit se prononcer sur une délibération concernant une réforme fiscale pour la Corse.

Cette délibération vise à réduire l'impact des politiques d'austérité notamment avec le pacte de responsabilité qui réduit de 11 milliards les dotations aux collectivités locales. D'ailleurs il serait utile de savoir sur ces 11 milliards d'économie de **combien les collectivités de Corse seront privées.**

Pour rappel le président de l'exécutif est un partisan farouche de la politique d'austérité du gouvernement Valls/Hollande. On ne peut à la fois réclamer des coupes budgétaires et en condamner les effets.

Concernant les recettes nouvelles grâce à l'augmentation à 90% des droits de francisation, de taxation des résidences secondaire, des droits de mouillage pour les navires de plaisance ou le maintien de la dérogation sur le prix du tabac, la CGT n'exprime pas d'opposition.

De même, revoir les conditions de recouvrement de la taxe sur les transports, compte tenu de la fraude manifeste avérée qui prive la CTC de plusieurs millions d'euros, pas d'objection particulière. Sur la zone franche montagne, attention à ne pas refaire le coup de la Zone Franche Corse qui a coûté très cher et avec très peu de retombées en matière d'emploi. C'est de l'argent public gâché et un effet d'aubaine certain. Le crédit d'impôt pour les entreprises Corses qui se cumule avec le CICE doit faire l'objet d'une évaluation afin d'en mesurer véritablement les effets économiques et sociaux en rapport à son coût.

Par contre 2 points méritent débat.

Le 1^{er} concerne le remplacement de la dotation de fonctionnement par une partie de la TVA perçue sur l'île. Cette proposition est actuellement en débat au plan national concernant la territorialisation fiscale « nécessaire » pour les besoins des grandes régions fusionnées. Ainsi ces nouvelles régions pourront bénéficier de ressources supplémentaires pour assumer leurs nouvelles compétences transférées par l'Etat.

L'Etat en retour serait privé en partie de sa ressource fiscale la plus importante la TVA. Cela signifie encore moins de possibilités financières pour aider les collectivités locales et donc une pénalisation particulière pour la Corse.

Sur la proposition de la commission des Finances de garder une partie de la TVA qui remplacerait donc la DGD, se pose également la question des taux réduits. En effet, la Corse bénéficie de taux réduits sur le carburant, le bâtiment, l'alimentaire et d'autres secteurs. Ce manque à gagner n'a à ce jour aucune incidence pour la Corse. Mais demain dans la mesure où la TVA constituerait une ressource majeure pour la CTC, **n'y a-t-il pas un risque que ces taux soient augmentés afin d'abonder les ressources de la CTC.** La conséquence serait inévitablement une hausse des prix dans une région déjà très chère. Rappelons que la TVA est un impôt très injuste qui frappe bien lourdement les foyers modestes que les familles aisées.



Le 2^{ème} point concerne la fiscalité sur les successions. Je rappelle que le PADDUC porte une volonté forte de doter la Corse d'une économie productive et non de rente !!! La volonté de la CTC de privilégier les rentiers, avec un allègement des droits de succession, nous paraît donc à l'opposé de ce principe.

Demander d'inscrire la Corse dans la constitution afin d'échapper à la décision du Conseil Constitutionnel, et alléger ainsi un impôt de rente, ne nous semble pas très de « gauche » ni « progressiste ». **A la limite pouvoir varier certains taux mais sans en diminuer le produit final**, pourquoi pas ! La proposition de remplacer même provisoirement les droits de succession par une taxe additionnelle de 10% et donc une baisse importante de droits n'est pas acceptable, ni réaliste. Il faut savoir tout de même que les biens immobiliers acquis après 2002 sont déjà taxés selon le droit commun et que les autres biens immobiliers sont taxés depuis le 1^{er} janvier 2013 sur la moitié de leurs valeurs. Des milliers de Corses ont donc déjà acquittés des droits et il est donc impossible de revenir en arrière.

Par contre demander que le produit de cet impôt nouveau qui serait de 15 millions annuel soit affecté à la CTC dans le cadre d'un rattrapage pour une politique ambitieuse du logement, la CGT est mille fois d'accord.

Hausse taxe essence en Corse.

La CGT maintient

Suite à notre déclaration sur la hausse des taxes corses sur l'essence, il semble que le président de l'exécutif dément notre info.

Ci joint la saisine du Président de l'Exécutif du 18 Novembre devant la commission économique du Conseil Economique et Social. Mr Giagobbi est soit Amnésique, soit il ne connaît pas ses propres demandes.

La CGT n'a rien inventé.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N°14/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
MODULATION DES FRACTIONS REGIONALES DE TARIF DE LA TAXE
INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES
(T.I.C.P.E)
POUR 2015

SEANCE DU

L'an deux mille quatorze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU La Constitution, notamment son article 72-2,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

ARTICLE 1er :

Conformément au 2 de l'article 265 du code des douanes, d'actionner le mécanisme de modulation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) applicable aux carburants vendus aux consommateurs finals sur le territoire corse pour l'exercice 2015, à hauteur de :

1,77 € par hectolitre s'agissant des supercarburants sans plomb (y compris E10)

1,15 € par hectolitre s'agissant du gazole.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article 265A bis du code des douanes, décide d'actionner le mécanisme de modulation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) applicable aux carburants vendus aux consommateurs finals sur le territoire corse pour l'exercice 2015, à hauteur de :

0,73 € par hectolitre s'agissant des supercarburants sans plomb (y compris E10)

1,35 € par hectolitre s'agissant du gazole.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse

BILLET D'HUMEUR

Pour YOANN et SOFIA

Qu'est-ce à dire ?

Père mèle.

Dans le cadre de la co-officialité, ce texte sera en français pour être compris de tous.

La fameuse (fumeuse) diaspora n'aurait-elle plus droit de citer ?

La Constitution, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : c'est le droit du sol, point final !

Va-t-on vers un portrait robot du Corse 100% pur jus ?

« Je suis Corse depuis deux générations », ... DEHORS !

Où sont les autres ?

N'auraient-ils pas l'autorisation des patrons ?

Est-ce que la Ligue locale des droits de l'homme va défendre les poseurs de bombes ?

En plagiant un air connu, à quand ; terrorisme pas Corse ?

Où est la Société Générale si prompte à faire condamner à l'emprisonnement un salarié de la salle des marchés ?

C'est moins courageux que de s'attaquer au patronat local ou multinational qui sont les fabricants d'un chômage massif pour gonfler leurs coffres-forts.

Yoann, Sofia, nous sommes là, pour obliger à faire coïncider le droit avec le bon droit !

Victoire CGT CORSSAD.

Tribunal de Bastia

Le tribunal de Bastia vient de rendre son jugement concernant la désignation de notre camarade Anne Claire Dall'Colleto. La Direction du CORSSAD avait introduit un recours en justice pour contester la désignation d'Anne Claire comme représentante syndicale CGT au comité d'entreprise. La justice vient donc de débouter la direction du CORSSAD et valider la désignation d'Anne Claire.

Cette décision de justice constitue un véritable camouflet pour une direction aux pratiques scandaleuses. C'est un encouragement à poursuivre la bataille pour l'annulation des élections truquées et le départ des dirigeants indignes qui se remplissent les poches sur le dos des salariés avec de l'argent public.

Nous appelons les agents du CORSSAD à se syndiquer plus nombreux à la CGT afin d'obtenir les conditions de travail correctes et les salaires revalorisés.

Forza CGT

j'ai bien aimé



"La mission réussie de l'Agence spatiale européenne rappelle au monde entier que, pour fortifier le patrimoine commun de l'humanité, il vaut mieux coopérer", rappelle ainsi Paule Masson dans "L'Humanité".

"Loin des courbes économiques qui plongent et des guerres qui grondent, l'épopée de Rosetta ranime l'espoir d'un

monde capable de dépenser sans compter pour le bien de l'humanité. [...] Le retour sur investissement du projet Rosetta ne va pas se calculer en profits ou en dividendes. Il offre la connaissance en partage et représente un bel exemple de solidarité qui ne doit pas rester une exception."

Coopération ou concurrence

il faut choisir !!!